Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le
ID : 003-210302980-20220203-DEC202208-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

- 3 FEV 2022

Extrait du registre des décisions du Maire :

DEC202208
FINANCES ;
Location d'un véhicule frigorifique sans chauffeur
Pour le portage de repas : signature du contrat

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des collectivités territoriales art. L. 2122-22, alinéa n° 4,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 prise en application dudit article portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

CONSIDERANT la nécessité de louer un véhicule frigorifique afin d'assurer le portage de repas,

CONSIDERANT la proposition de location de la société PETIT FORESTIER pour un véhicule FIAT Doblo,

CONSIDERANT que la proposition faite correspond aux attentes de la Commune,

DECIDE la signature d'un contrat avec la Société PETIT FORESTIER (Montmarrault) assurant une prestation location d'un véhicule frigorifique sans chauffeur conformément aux attentes de la Commune au prix de 711€ HT le forfait mensuel de 2 000 Km, et 7.62€ le prix des 100 kilomètres supplémentaires.

Durée du contrat : 12 mois avec reconduction tacite, dans la limite de 56 mois.

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON

MAIRIE DE VARENNES SUR ALLIER (ALLIER)